

Modification des formulaires eCDF pour 2021

06 septembre 2019

1 Objet

Le présent document indique les changements dans les formulaires 2021 par rapport aux formulaires 2020. Ce document est complété au fur et à mesure que les informations deviennent disponibles.

2 Comptes annuels

2.1 Comptes annuels 2020 – Extension du formulaire existant

A partir de 2021 les dépôts de « comptes annuels pour des exercices commençant en 2020 ou plus tard » doivent se faire dans eCDF et auprès du LBR/RCSL en utilisant le nouveau principe de fonctionnement selon lequel les valeurs du plan comptable normalisé doivent être reportés dans le bilan et le compte profits et pertes, tel que décrit dans le « tableau de passage », qui est un nouvel élément devant obligatoirement faire partie du dépôt. Ce nouveau fonctionnement nécessite une extension du formulaire du plan comptable normalisé (PCN) 2020.

A partir de 2021, la version initiale du plan comptable 2020 est donc obsolète et n'est plus acceptée pour les transferts sur eCDF et les dépôts au LBR/RCSL. Elle est remplacée par une nouvelle version du PCN 2020 étendu par des éléments supplémentaires en fin de formulaire, qui est décrit dans le présent document.

Les transferts XML pour les comptes annuels d'exercices commençant en 2020 ou plus tard devront à partir de 2021 obligatoirement se faire selon une nouvelle version 2.0 du fichier XML pour eCDF qui regroupe le plan comptable normalisé, le bilan (abrégé) ; le compte de profits et pertes (abrégé) et le tableau de passage. Tous ces éléments devront être en cohérence.

Les développeurs d'outils comptables doivent donc mettre à jour leur interface XML pour être compatible avec cette nouvelle version XML 2.0 pour eCDF. Sans une telle mise à jour, les comptes annuels pour des exercices commençant en 2020 ou plus tard créés par cet outil ne sont plus acceptés sur eCDF à partir de 2021.

2.1.1 Plan comptable normalisé (PCN) 2020 – VERSION AVEC TABLEAUX DE PASSAGE

Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés par rapport à la version initiale du plan comptable normalisé (PCN) 2020 sans utilisation de tableaux de passage:

2940 2941 2942 2943 2944 2945 2946 2947 2948 2949 2950 2951 2952
2959

2.1.2 Tableau de passage

Un nouvel élément « Tableau de passage » devra faire partie des dépôts de comptes annuels pour comptes annuels d'exercices commençant en 2020 ou plus tard.

2.2 Comptes annuels 2021

2.2.1 Plan comptable normalisé (PCN)

Le PCN 2021 comporte, à part l'année, aucun changement par rapport au PCN 2020 dans sa version mise-à-jour pour l'utilisation avec tableaux de passage décrit au chapitre 2.1.1 du présent document.

2.2.2 Tableau de passage

Un nouvel élément « Tableau de passage » devra faire partie des dépôts de comptes annuels pour comptes annuels d'exercices commençant en 2020 ou plus tard.

2.2.3 Bilan

Pas de changements par rapport à la version initiale de 2020

2.2.4 Bilan abrégé

Pas de changements par rapport à la version initiale de 2020

2.2.5 Compte de profits et pertes

Pas de changements par rapport à la version initiale de 2020

2.2.6 Compte de profits et pertes abrégé

Pas de changements par rapport à la version initiale de 2020